Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# QUELYD FIXATEUR

### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ 1. **ENTREPRISE**

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : QUELYD FIXATEUR : 30041190/1 + 30602726 Code

: Liquide. Type de produit Utilisation de la substance/du

mélange

: PRIMAIRES

**Fournisseur** : BOSTIK SA

> 253 Avenue du Président Wilson 93211 La Plaine Saint Denis

**FRANCE** 

: + 33 (0) 1 55 99 90 00 Telephone no. sds.box-fr@bostik.com Adresse email de la

personne responsable pour cette FDS

Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA** 

+ 33 (0) 1 45 42 59 59

#### 2. **IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pas de mention d'avertissement.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** Non applicable. Intervention : Non applicable. **Stockage** Non applicable. : Non applicable. Elimination

Symbole(s) de danger Indication de danger

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Conseils de prudence Non applicable. Éléments d'étiquetage : Non applicable.

supplémentaires

Exigences d'emballages spéciaux

Date d'édition/Date de : 13/11/2012. Page 1 de 7

# **IDENTIFICATION DES DANGERS**

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

#### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange Nature du produit : Adhésif.

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

# PREMIERS SECOURS

# **Premiers secours**

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau

: Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Note au médecin traitant

: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## **Moyens d'extinction**

**Utilisables** 

Non utilisables

- : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- : Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

- : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
  - En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Date d'édition/Date de : 13/11/2012. Page 2 de 7

#### MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 5.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

# MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

: NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** 

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

Recommandé

: Utiliser le récipient d'origine.

République Tchèque -Code d'emballage

: IV

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Valeurs limites d'exposition

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

### Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Aucune ventilation particulière requise.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Date d'édition/Date de : 13/11/2012. Page 3 de 7

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 8.

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une

norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits

chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une

évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections

de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de Protection de la peau

la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire

valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

#### PROPRIÈTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.

### Informations générales

**Aspect** 

État physique : Liquide. [Fluide.]

Couleur : Jaune. Odeur : Faible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

: 7à8 pН

Point d'ébullition : 100°C (212°F) : 0°C (32°F) Point de fusion

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F) 1,05 g/cm3 [23°C (73,4°F)] Masse volumique

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.

: Aucune donnée spécifique. Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique. Matières à éviter

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

**Toxicité chronique** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Sensibilisant** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Mutagénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 13/11/2012. Page 4 de 7

### **QUELYD FIXATEUR**

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique. Peau : Aucune donnée spécifique. Yeux : Aucune donnée spécifique.

# 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Biodégradabilité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer **AOX** 

à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

**PBT** : Non applicable.

P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

**vPvB** : Non applicable.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** 

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet		
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09		

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

# Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

Date d'édition/Date de : 13/11/2012. Page 5 de 7

**QUELYD FIXATEUR** 

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GE\*: Groupe d'emballage

# 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié. (REACH Article no. 33)

Inventaire d'Europe

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Surveillance médicale

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

renforcée

médicale renforcée: non concerné

États-Unis

Inventaire des États-Unis

: Indéterminé.

(TSCA 8b)

Californie prop. 65

Nom des composants Cancer Reproducteur Niveau de risque

Niveau de dosage

non significatif

maximum acceptable

Aucune substance répertoriée

**Canada** 

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

**Listes internationales** : Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

# 16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: Non applicable.

Texte intégral des

classifications [CLP/SGH]

: Non applicable.

Texte intégral des phrases

R abrégées

: Non applicable.

Texte intégral des

classifications [DSD/DPD]

: Non applicable.

**Historique** 

**Date d'impression** : 13/11/2012. 13/11/2012. Date d'édition/Date de

révision

: 08/02/2012.

Date de la précédente édition

Version : 1.01

Date d'édition/Date de : 13/11/2012. Page 6 de 7

**QUELYD FIXATEUR** 

# 16. AUTRES DONNÉES

Élaborée par : Non disponible.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 13/11/2012. Page 7 de 7